

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 novembre à 20h, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne, dûment convoqué le 7 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Hubert POGU, Fabienne RABILLER, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Marie-Françoise VALIN qui donne pouvoir à Nelly BACHELIER, Solène GODARD qui donne pouvoir à Vanessa BROCHARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER qui donne pouvoir à Bruno JAUNET, Joël PHELIPPON qui donne pouvoir à Marie-Reine LANGLOIS, Sylvain MOULET qui donne pouvoir à André LEBRETON.

En présence de Flavie HERPIN, directrice générale des services.

Madame le Maire, Nelly SORIN, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur Nicolas GILLIER est désigné secrétaire de séance.

Madame le MAIRE donne lecture aux pouvoirs.

Le procès-verbal du 02 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité sans observation.

1. Services – redevances et taxes 2026

Martial RICHARD présente les redevances et taxes 2026.

- Droits de place et de stationnement : maintien des tarifs
- Droit de place pour les commerçants non sédentaires sur le marché et en dehors du marché : maintien des tarifs
- Prix de vente délaissés communaux : maintien des tarifs

Daniel BONNET explique que les tarifs concessions cimetière sont également maintenus. Un nouveau tarif est appliqué pour les concessions cavurnes sans pierre tombale. En effet, la révision du règlement du cimetière, adoptée lors du conseil municipal précédent, permet désormais aux familles de choisir librement leur pierre tombale.

Madame le MAIRE précise que les premières concessions de cavurnes et casurnes délivrées font l'objet d'un premier renouvellement.

Daniel BONNET continue la présentation des taxes et redevances 2026 en indiquant un maintien des tarifs pour les frais de gardiennage et dépôts sauvages.

Catherine BROCHARD explique la baisse du tarif « dégradation vidéothèque » liée à la diminution du coût d'achat des DVD.

Approuvé à la majorité avec 24 VOIX POUR Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Hubert POGU, Fabienne RABILLER, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET.

1 ABSTENTION André LEBRETON

2 VOIX CONTRE Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

2. Fixation des tarifs 2026 de location de salles

Martial RICHARD explique que la commission Bâtiments propose :

- D'augmenter de 2% les tarifs particuliers vieillevignois et les tarifs particuliers non-vieillevignois
- D'augmenter de 2% les tarifs associations vieillevignoises en précisant que les associations ne sont facturées que si l'évènement est à but lucratif sinon elles bénéficient de la gratuité de location.

Il ajoute que les travaux d'entretien sur les salles louées représentent environ 52 000€ au total sur l'année 2025. En contrepartie, l'augmentation de 2% représenterait environ + 600€ de recettes sur les locations.

Nelly BACHELIER demande combien de fois est louée la salle trianon ?

Martial RICHARD répond qu'il ne possède pas les chiffres exacts mais cela représente plus de 80% des recettes.

Madame le MAIRE confirme qu'il y a eu une augmentation significative des locations entre 2024 et 2025.

Christian JABIER ajoute qu'il participe souvent à la visite des salles louées et les retours sont unanimes, la salle Trianon plait beaucoup par sa situation géographique et son organisation. En plus, c'est un espace très attractif en termes de coût et de plus en plus de personnes non vieillevignoises la loue.

Évelyne RAULET demande si des travaux de rafraîchissement sont prévus.

Martial RICHARD répond qu'une étude a été réalisée en 2022/2023 avec une estimation financière. Pour l'instant, cette étude n'a pas donné suite à des travaux mais elle reste d'actualité.

Damien MÉCHINEAU ajoute qu'avant d'envisager un simple rafraîchissement, il sera essentiel de prévoir une rénovation axée sur les gains énergétiques. C'est d'ailleurs cet enjeu, associé aux coûts importants, qui avait conduit à ralentir le projet lors de l'étude initiale.

Évelyne RAULET demande quel était l'estimatif des dépenses.

Martial RICHARD indique que cela représentait environ 250 000€.

Damien MÉCHINEAU explique que cette estimation est à nuancer, car elle dépend des éléments inclus. Aucun devis d'entreprise n'a été établi pour l'instant.

Approuvé à la majorité avec 24 VOIX POUR Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Hubert POGU, Fabienne RABILLER, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET.

3 VOIX CONTRE André LEBRETON, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

3. Coût de l'élève École publique Paul Émile Victor – année scolaire 2024-2025

Christian JABIER explique qu'avec un diviseur en baisse liée à une diminution du nombre d'élèves et des charges en hausse, le coût de l'élève augmente mécaniquement.

Toutefois, le forfait dédié aux fournitures scolaires ainsi que les bourses et prix restent maintenus.

Ces montants seront déduits du coût par élève, si bien que l'OGEC percevra, au final, une contribution de 1 049,36 € par élève de l'école privée.

Myriam VERDIÉ ajoute que la contribution de 1 049,36€ portera uniquement sur les élèves de l'école privée, domiciliés sur Vieillevigne.

André LEBRETON demande les raisons pour lesquelles le tarif est maintenu pour les fournitures scolaires alors qu'elles subissent tout autant l'inflation.

Myriam VERDIÉ explique qu'il est possible d'obtenir des prix négociés pour limiter l'effet inflationniste et satisfaire tout autant les besoins. C'est la même logique pour les livres.

André LEBRETON demande si la commune connaît le coût d'un élève de l'école privée.

Myriam VERDIÉ explique que le coût d'un élève de l'école privée ne concerne pas la commune puisque qu'elle n'est pas le gestionnaire.

Madame le MAIRE rappelle que le calcul est encadré selon un cadre réglementaire qui définit les lignes budgétaires à prendre en compte. Le reversement des fournitures scolaire, bourses et prix est une décision communale afin de soutenir autant les élèves de l'école publique que de l'école privée par équité.

Le forfait communal est versé à l'OGEC car c'est une école sous contrat d'association.

André LEBRETON rappelle qu'à une époque, la commune leur demandait un prix de revient et la commune ne leur versait pas plus.

Madame le MAIRE répond que ce calcul n'est plus possible réglementairement. Toutefois, elle s'interroge également sur cette augmentation continue et la charge budgétaire qu'elle représente pour la commune.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

4. Effectif scolaire : prise en charge des fournitures scolaires, classes transplantées et livres de fin d'année – année 2025-2026

Christian JABIER constate un fléchissement du nombre d'élèves dans les deux écoles et explique que ce constat est partagé au niveau national lié à la baisse de la natalité. La commission enfance-jeunesse propose de maintenir les forfaits.

Madame le MAIRE explique que les classes transplantées correspondent aux classes découvertes. Un forfait est voté par les élus. Tous les enfants ne partent pas en classes transplantées chaque année. Donc chaque école capitalise chaque année pour permettre un voyage dans la scolarité. Ce forfait permet de réduire la participation familiale.

Concernant les livres de fin d'année, c'est une opération très appréciée des enseignants et des élèves. Ce dispositif est plutôt rare. Son budget est stabilisé depuis plusieurs années car les enseignants se disent toujours satisfaits du montant accordé.

Nelly BACHELIER demande quelles sont les classes transplantées.

Christian JABIER explique que l'école publique a organisé il y a deux ans, une classe transplantée en Normandie et cela est renouvelé cette année. L'Education Nationale limite à 150€ le reste à charge du côté des familles. Le reste est pris en charge par l'école donc ce forfait y contribue.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

5. Autorisation de signature – Convention de mise à disposition de la chapelle Notre-Dame des Champs

Catherine BROCHARD informe que Élysia LABARRE, sonothérapeute, a sollicité l'utilisation de la chapelle Notre Dame pour des séances d'initiation à un voyage sonore. Une convention est donc soumise au vote pour en prévoir les modalités d'utilisation.

Sophie PACÉ précise qu'Élysia LABARRE prévoit une utilisation régulière des lieux. Un premier événement est programmé début décembre, et la poursuite dépendra du succès de cette initiative.

Catherine BROCHARD ajoute qu'Élysia LABARRE utilise des bols tibétains, dont les sonorités évoquent les bruits de la nature.

Christian JABIER indique qu'Élysia LABARRE exerce dans ce domaine depuis huit ans et réside à Vieillevigne.

André LEBRETON relève que la capacité d'accueil n'est pas mentionnée dans la convention.

Catherine BROCHARD précise que les séances sont limitées à 19 participants.

Madame le Maire conclut en demandant que cette information soit intégrée à la convention.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

6. Autorisation de signature – Convention de mise à disposition à titre gratuit d'équipements sportifs municipaux à l'association Évi'Danse Vieillevigne

Alain BOUCHER présente la convention de mise à disposition des équipements sportifs communaux pour l'association EVI'DANSE. Un Président a été récemment désigné, c'est la raison pour laquelle cette convention n'avait pas été votée lors du précédent conseil municipal avec toutes les autres. Il rappelle que cette convention sera signée à partir du mois de janvier, après avoir établi un état des lieux avec l'ensemble des Présidents concernés par une convention de mise à disposition des équipements sportifs communaux.

Christian JABIER demande si la convention est renouvelable.

Alain BOUCHER répond par l'affirmative et indique que la convention est renouvelable par tacite reconduction chaque année jusqu'à dénonciation de l'une ou l'autre partie.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

7. Rétrocession de la voirie privée : parcelles ZP 149p sis La Fouquetière et ZP 154p sis La Cantinière

Nelly BACHELIER rappelle qu'elle a le pouvoir de Marie-Françoise VALIN mais que cette dernière ne prendra pas part au vote car elle est personnellement impliquée.

Daniel BONNET rappelle qu'une délibération en 2018 avait été établie pour classer dans le domaine public les parcelles ZP 149p sis La Fouquetière et ZP 154p sis La Cantinière. Il est donc soumis au vote la rétrocession de cette voirie privée dans le domaine public communal.

Madame le Maire rappelle que la rétrocession en question n'avait pas abouti en 2018, mais que le dossier a été récemment relancé afin de finaliser ce processus.

Évelyne RAULET demande si, jusqu'à présent, les consorts VALIN assuraient l'entretien des lieux.

Daniel BONNET confirme.

André LEBRETON s'interroge sur l'absence de la parcelle 148 dans le projet.

Madame le Maire répond qu'il conviendra d'examiner si cette parcelle relève du domaine privé communal, tout en reconnaissant l'intérêt de l'inclure dans le périmètre.

Approuvé à l'unanimité (26 votants).

8. Modification des statuts de TE44

Daniel BONNET explique que cette révision permet notamment :

- Préciser leurs compétences et activités accessoires, conformément à la réglementation. Ainsi les actions en matière de chaleur renouvelable deviennent une compétence optionnelle. De même, les achats groupés d'énergie et l'activité de Personne Morale Organisatrice (PMO) sont désormais clairement identifiés en tant qu'activités accessoires, tout comme la gestion de la donnée ;
- Actualiser leurs règles de gouvernance, afin de renforcer la représentativité des territoires et l'efficacité de leur collectif. Chaque collectivité sera désormais représentée par un titulaire et un suppléant (contre deux auparavant) et les 16 collèges électoraux désigneront 26 délégués (au lieu de 24), avec une meilleure prise en compte des territoires de 40 000 habitants et plus ;
- Préciser les conditions d'adhésion et de reprise des compétences, afin de mieux accompagner les collectivités dans leurs choix stratégiques.

Martial RICHARD souligne que cette modification n'a qu'un impact limité, la représentation au niveau de l'Agglomération reste inchangée à savoir la désignation de deux délégués. Il rappelle également que le réseau cuivré sera démantelé sur la commune en 2026.

Damien MÉCHINEAU précise que le retrait des câbles en cuivre se fera soit par les chambres, soit en aérien, sans nécessiter de travaux supplémentaires.

Évelyne RAULET demande quelles sont les compétences retirées.

Damien MÉCHINEAU répond que l'ensemble des modifications est détaillé dans les statuts, certains paragraphes ayant été entièrement réécrits.

Évelyne RAULET exprime des réserves sur la complexité technique du sujet, rendant le vote difficile.

Damien MÉCHINEAU clarifie les enjeux : Ce qu'il faut retenir, c'est que TE44 permet de gérer des compétences très techniques pour le compte des collectivités. Sans cette gestion centralisée, les communes devraient assumer ces responsabilités elles-mêmes. Il appartient à chaque collectivité d'y adhérer ou non, en fonction de ses besoins. Certaines compétences sont obligatoires, d'autres facultatives.

Nicolas GILLIER ajoute que ce dispositif peut faciliter la revente d'énergie.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

9. Dénomination de la voie privée cadastrée B n° 1990 et 1988 reliant la route de Nantes et les parcelles cadastrées B n° 1991, 1992 et 1987

Martial RICHARD précise que la voie en question se situe en face l'école privée et correspond à une division parcellaire. La commission voirie propose de la dénommer Impasse René DESCARTES.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

10. Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à partir du 01/01/2027

Madame le MAIRE présente l'évolution de la protection sociale complémentaire, notamment en matière de risque santé et de participation financière de la commune pour les agents de la collectivité. Elle souligne la volonté d'offrir une protection sociale renforcée et un accompagnement adapté aux agents. Elle précise que, individuellement, la commune ne dispose pas des moyens nécessaires pour contractualiser un contrat groupe, faute d'un effectif suffisant.

Elle indique que le sujet a été présenté à la commission du personnel et interroge la traduction concrète du caractère obligatoire de cette mesure. Elle propose de poursuivre les recherches avec le Centre de Gestion (CDG) pour clarifier son application aux agents communaux. À terme, le budget annuel estimé s'élèverait à 10 000 €.

Nicolas GILLIER établit un parallèle avec le secteur privé, où l'employeur doit proposer une mutuelle, tandis que les salariés doivent justifier d'une couverture s'ils refusent l'offre.

Madame le Maire ajoute que la mise en œuvre dépendra des retours du Centre de Gestion sur le caractère obligatoire.

Sophie PACÉ rappelle que l'obligation émane de la loi : si des ajustements marginaux sont possibles, la collectivité a l'obligation de proposer un contrat de mutuelle. Elle insiste sur la nécessité de passer par le Centre de Gestion pour mener à bien cette démarche. Elle compare la situation à celle des salariés du privé, où les mutuelles familiales (celles du conjoint, par exemple)

couvrent souvent l'ensemble du foyer. Elle souligne que les assureurs privilégient les adhésions massives pour proposer des tarifs préférentiels.

Évelyne RAULET souhaite se faire confirmer qu'à ce stade, la commune autorise le Centre de Gestion à lancer la consultation.

Madame le MAIRE confirme.

Fabienne RABILLER demande si le fait de donner mandat au Centre de Gestion est gratuit.

Flavie HERPIN le confirme.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

11. Mise à disposition de la directrice de l'accueil de loisirs « Les Loustics »

Madame le MAIRE explique que la directrice du centre de loisirs Les Loustics assure également la direction du service Vie scolaire de la commune, sans pour autant être un agent communal. Une convention avait été mise en place pour encadrer cette situation. Cependant, les missions ont évolué de manière significative, avec un volume horaire stable, rendant la convention actuelle inadaptée.

Elle souligne que les évolutions réglementaires et le nombre important d'heures supplémentaires réalisées ont conduit à un recalibrage des moyens humains. Il est proposé d'acter une répartition à 45 % pour la commune de Vieillevigne et 55 % pour Les Loustics, qui reste l'employeur de la directrice. Cette réorganisation s'inscrit dans le respect du cadre réglementaire.

Madame le MAIRE rappelle que l'emploi d'un(e) chargé(e) de coopération peut bénéficier d'une aide annuelle de la CAF, si l'emploi représente minimum un temps de travail de 40 %. La convention sera renouvelable chaque année pour une durée de trois périodes.

Évelyne RAULET demande quel est le montant des aides de la CAF.

Flavie HERPIN répond qu'il s'élève à 9 000 € par an.

Sophie PACÉ précise que ces aides sont liées à la coordination mise en place.

Madame le Maire ajoute que la commune de Vieillevigne, en lien avec la Convention Territoriale Globale (CTG), remplit tous les critères pour prétendre à cette aide, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes.

Évelyne RAULET s'interroge de l'impact sur le budget communal.

Flavie HERPIN confirme que, globalement, cela revient au même qu'avant, notamment du fait de la rémunération des heures supplémentaires, en bénéficiant en plus de la subvention annuelle CAF.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

12. Présentation du rapport d'activité annuel 2024 de Clisson Sèvre et Maine Agglo

Madame le MAIRE présente le rapport d'activité 2024 de l'Agglomération. Cette présentation, qui répond à une obligation réglementaire, est aussi :

- Une opportunité de présenter l'Agglomération à tous les élus ;
- Souligner l'apport concret de l'Agglomération aux communes membres ;
- Rappeler que la commune est membre à part entière de cette intercommunalité de près de 59 000 habitants.

L'année 2024 s'est concentrée sur « concrétiser aujourd'hui, préparer demain ». Elle a permis de continuer la mise en œuvre du projet de territoire, ponctuée de nombreux temps forts.

Concernant les compétences, il n'y a pas eu d'évolution sur 2024.

Le budget 2024 représente 50 M€ dont 42 M€ en fonctionnement et 8 M€ en investissement. Le solde de la section de fonctionnement est de 16,6 M€ et la capacité de désendettement est de 3 ans.

Les services sont constitués de 182 agents permanents et 282 contrats temporaires.

Parmi les actions fortes en 2024, Madame le MAIRE souligne la poursuite du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) – 72% des actions inscrites sont engagées.

Mobilité : alternatives à la voiture pour chacun

- Nouveau réseau de bus ;
- Travail avec les entreprises sur parc d'activités ;
- Nouveaux itinéraires cyclables ;
- Renforcement locations de vélos.

Eau : ressource précieuse

- Préserver la ressource ;
- Sécuriser notre approvisionnement en eau potable ;
- Protéger nos rivières et nos milieux aquatiques ;
- Travaux importants sur nos réseaux ;
- Limiter les pertes et anticiper les besoins futurs.

Projets 2025 – Quelques exemples (liste non exhaustive) :

- Déchets :
 - . Collecte des biodéchets ;
 - . Point d'Apport Volontaire pour les emballages ;
 - . Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.
- Urbanisme et habitat – Bilan à mi-parcours du Plan Local de l'Habitat (PLH) ;
- Équipements aquatiques – validation de la reconstruction d'Aqua'val Sèvre ;
- Culture – 3^{ème} édition de TOPO(S).

André LEBRETON signale un problème de conformité des ouvrages sur Vieillevigne, évoquant des surverses trop importantes.

Martial RICHARD précise qu'il n'existe pas de bassin de surverse avant l'entrée de la station d'épuration sur la commune, une particularité unique à l'échelle de l'agglomération.

Alain BOUCHER indique que, les investissements prévus seront définis dans le cadre d'un schéma directeur pour les eaux pluviales et de l'assainissement. Ce schéma permettra de déterminer les priorités et les budgets alloués à ces enjeux.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

13. Clisson Sèvre et Maine Agglo – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public déchets – année 2024

Sophie PACÉ souligne que la plus grande quantité de déchets provient des déchetteries. La facture globale inclut la collecte du verre, des déchetteries, des OMR (ordures ménagères résiduelles) et du tri sélectif.

Elle indique que les ratios de déchets par habitant sont très satisfaisants, passant de 444 kg à 417 kg, avec un objectif de 380 kg d'ici 2030. Un effort particulier est nécessaire sur les OMR, qui contiennent un quart de biodéchets, ainsi que sur les déchets verts déposés en déchetterie.

Elle annonce le déploiement de la collecte des biodéchets pour les habitations individuelles ou en PAV (Points d'Apport Volontaire), notamment pour les logements non pourvus de jardin.

Pour l'utilisation des déchetteries, les services de l'agglomération vont travailler à identifier les quelques professionnels qui utilisent encore les déchetteries. Du côté des particuliers, il est également envisagé d'augmenter le tarif des passages supplémentaires au-delà des 12 passages accordés pour limiter les abus.

Elle aborde ensuite la gestion financière : le budget global de l'agglomération contribuait auparavant à équilibrer le budget annexe des déchets, il est désormais autonome et équilibré.

Malgré un effort financier important sur la facture, des optimisations sont en cours : investissements, rationalisation des tournées de collecte, amélioration de la facturation, et identification des bacs jaunes (une centaine restent encore non identifiés).

Une matrice des coûts a été mise en place pour une analyse fine des coûts par type de déchets, permettant de déployer des actions correctives.

Elle souligne que le tri s'améliore constamment, grâce à une usine plus performante. Même les petits déchets non valorisés servent désormais à produire de l'énergie, ce qui renforce l'intérêt de poursuivre les efforts de tri.

Elle conclut en rappelant que, même si cette gestion reste coûteuse, trier coûte toujours moins cher que d'enfouir. Le service fonctionne bien et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, incluant la prévention des déchets.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

14. Clisson Sèvre et Maine Agglo – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public assainissement collectif – année 2024

Alain BOUCHER présente le rapport.

Martial RICHARD ajoute que l'Agence de l'Eau soutient financièrement et de manière conséquente le service d'assainissement.

André LEBRETON remarque un faible excédent par rapport au nombre de stations à entretenir et aux futurs investissements à venir.

Alain BOUCHER le confirme et indique que les enjeux futurs restent considérables tant sur le maintien de la qualité de service que l'équilibre budgétaire.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

15. Clisson Sèvre et Maine Agglo – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public assainissement non collectif – année 2024

Alain BOUCHER présente le rapport. Il souligne que seuls 103 contrôles ont été jugés en bon état de fonctionnement sur 528 à Vieillevigne.

Sophie PACÉ demande si les aides financières versées par l'agglomération aux particuliers existent toujours.

Alain BOUCHER explique que le versement de ces aides a été stoppé car cela ne respectait pas le cadre réglementaire. Ce programme a pris fin au 30 juin 2024.

Madame le MAIRE explique que ces contrôles sont primordiaux pour limiter l'impact sur l'environnement et les milieux naturels. Des désordres sanitaires parfois majeurs sont subis à cause d'installations non-conformes.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

16. Clisson Sèvre et Maine Agglo – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public eau potable – année 2024

Alain BOUCHER présente le rapport et souligne qu'il s'agit d'un dossier majeur pour les années à venir, invitant à anticiper d'éventuelles augmentations. Il évoque une nouvelle redevance de l'Agence de l'eau, issue d'une mutualisation nationale, actuellement faible mais appelée à prendre de l'ampleur.

André LEBRETON demande si les fuites accidentelles sont incluses dans les calculs.

Alain BOUCHER précise que la perte d'1 m³ par jour correspond aux fuites des canalisations, tandis que le reste relève de la différence entre les volumes consommés et non consommés. Il ajoute qu'aucune baisse des tarifs n'est prévue, afin de poursuivre les investissements nécessaires à l'entretien et à l'amélioration des réseaux.

Madame le MAIRE rappelle la fragilité de cette ressource et son caractère précieux.

Damien MÉCHINEAU interroge sur le raccordement à l'usine de Basse Goulaine et l'éventualité d'un projet de bouclage ailleurs.

Alain BOUCHER répond que des recherches de nouveaux prélèvements sont en cours, avec pour objectif de pouvoir les traiter. Il distingue deux axes d'investissement : la ressource en eau et le transport de l'eau. Concernant le bouclage, il préfère ne pas s'avancer.

Martial RICHARD note que, sur le territoire, la distribution s'étend parfois jusqu'à la Vendée.

Damien MÉCHINEAU en déduit qu'un bouclage inverse pourrait être envisagé.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

17. Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Madame le MAIRE lit les décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Sophie PACÉ explique le devis concernant l'arrachage de la jussie au lac des Vallées. Cette plante est invasive et la commune a été obligée de faire intervenir une entreprise. Les agents techniques ont pu également observer les techniques d'arrachage pour le réaliser ponctuellement. Malheureusement, ce sera un entretien régulier chaque année et donc à prévoir au budget.

Questions diverses

Évelyne RAULET signale la suspension des services de La Poste au sein du commerce Tabac-Presse. Selon elle, l'exploitant, mécontent des dysfonctionnements techniques, aurait décidé de suspendre l'intégralité des services postaux jusqu'à ce que La Poste résolve ces problèmes. Elle s'interroge sur la réponse à apporter aux habitants.

Madame le MAIRE indique ne pas avoir été informée officiellement par le commerce. D'après les informations recueillies, il s'agirait d'une panne sur le matériel mis à disposition par La Poste, qui n'aurait pas fait l'objet d'une intervention. En conséquence, l'exploitant aurait suspendu les services en attendant la réparation.

Elle précise avoir eu connaissance de cette situation à titre personnel et s'interroge sur les leviers d'action possibles pour la collectivité.

Madame le MAIRE conclut qu'il existe peu de moyens d'action directs, mais propose d'utiliser un contact privilégié pour tenter d'améliorer la situation. Elle exprime l'espérance que les Vieillevignois puissent retrouver ce service dans les meilleurs délais.

Madame le MAIRE rappelle que le prochain Conseil Municipal se réunira dès 19h pour participer à la présentation du Conseil Municipal Enfants.